



Calcul de trimestre pour ma pension

Par **Charles**, le **03/06/2010** à **04:08**

Bonjour,

Du 4 Mai 1964 au 4 Mai 1967 - 3 ans volontaire dans l'armée inter-armes d'Outre-Mer (57e RIAOM à Djibouti). Combien de trimestres pour ma pension ?

Merci,

Charles.

Par **Tisuisse**, le **03/06/2010** à **07:27**

Bonjour,

Un trimestre fait 3 mois. Faites donc le calcul ? et revoyez cela avec votre centre de calcul des retraites civiles et militaires.

Par **Charles**, le **03/06/2010** à **18:15**

Hello !

La réponse ne m'aide absolument pas (je n'aurais jamais deviné qu'un trimestre veut dire trois mois). Thanks for the tip! J'aurais du poser ma question autrement :

Est-ce que le "calcul" de l'armée se fait de la même manière que celle du civil ?
Si oui, quel est le site, en France, qui vous donne les coordonnées pour la demande ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **03/06/2010** à **18:59**

Les 3 ans, soit 12 trimestres, vont s'ajouter comme temps de travail global et vont vous permettre de vérifier si vous avez bien vos 160 trimestres de cotisation pour le calcul de la retraite de la CNAV, régime général civil.

Vous aurez donc une retraite civile calculée sur vos 25 meilleures années de cotisation à la CNAV, vous pourrez y ajouter, s'il y a lieu, votre retraite complémentaire civile et, si c'est le cas, une pension militaire pour vos 3 ans passés sous les drapeaux. Pour ces 3 ans, il faut vous tourner vers les services de l'Etat mais la CNAV vous en donnera les coordonnées.

Par **Charles**, le **04/06/2010** à **01:21**

Merci Tisuisse.

Ceci me donne un très bon point de départ.

Veillez m'excuser pour le manque d'accents, mais je travaille sur un clavier "qwerty".

Charles

Par **jeff75**, le **06/12/2010** à **15:10**

les années du service militaires comptent pour la prise en compte de la durée de carrière tous régimes confondus auprès de la CNAV (sécurité sociale) mais ces trimestres ne comptent pas pour le calcul de la pension c'est à dire qu'ils ne sont pas cotisés. tout cela est très bien expliqué et détaillé sur le site des experts retraite du cabinet EOR consultants et notamment leur page retraite CNAV ici: <http://www.eor.fr/dossiers-retraite/cnav.php> avec les liens vers les sites officiels, ou bien trimestre retraite encore ici <http://www.eor.fr/trimestre-retraite.html>